



**MAIRIE
DE
SAINT LAURENT DE LEVEZOU
12620**

Tél. : 05 65 61 87 60

E. mail : mairie-stlaurentdevezou@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 JUIN à 20H30**

*Sous la Présidence de Monsieur Patrick **CONTASTIN**, Maire*

Présents : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel.

Excusés :

A été nommé secrétaire : CONTASTIN Arnaud.

1. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à la lettre des Services Fiscaux de l'Aveyron, en date du 2 juin 2020, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communal des Impôts Directs.

A cet égard, Monsieur le Maire indique que la liste doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la liste ci-après désignée :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
1 PALMIER Nathalie	1 MONTHEIL Fabrice
2 MALAVAL Régine	2 CONTASTIN Arnaud
3 VAISSIERE Gilbert	3 BERTRAND Alexandra
4 IZARD Bernard	4 BESOMBES Geneviève
5 VIDAL Samuel	5 IZARD Nadine
6 VAISSIERE Daniel	6 DOULS Rémi
7 SEGURET Josiane	7 VIDAL Joël
8 BAGHIONI Maryse	8 FORESTIER René
9 CAMUS Vincent	9 ALAUZET Andrée
10 ULPAT Hélène	10 JUILLAGUET Franck
11 BLANC André	11 MONTEILLET Jean-Paul
12 JALADEAU Eric	12 VIALARET Annie

2. Vote des taxes

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter les taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020. Il rappelle que compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, il n'y a donc pas lieu de voter de taux de taxe d'habitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de ne pas modifier les taxes directes locales pour l'exercice 2020, à savoir :

TAXE FONCIERE BATI : 17,62 %

TAXE FONCIERE NON BATI : 85,15 %

3. Désignation des délégués au Parc Naturel Régional des Grands Causses

A l'unanimité, sont élus les délégués suivants :

Le délégué titulaire :

- Palmier Nathalie

Le délégué suppléant :

- Malaval Régine

4. Désignation du délégué au Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner le représentant suivant auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron :

- MONTHEIL Fabrice

5. Désignation du délégué au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et Ingénierie informatique des Collectivités et établissements publics Adhérents

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de désigner Madame Alexandra BERTRAND comme représentant de la commune au sein du SMICA.

6. Désignation d'un élu délégué à la défense

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégué à la défense, Monsieur Gilbert VAISSIERE.

7. Exonération du paiement du loyer du bar restaurant « Relais du Monseigne » suite à la fermeture administrative due au COVID 19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'exonérer le bar restaurant « Relais du Monseigne » de loyer pour les mois d'avril, mai et juin 2020.

8. Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoint, de la manière suivante :

Indemnité du Maire : la fonction publique	17,8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de soit 600 euros net
Indemnité du premier adjoint : la fonction publique	4,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de soit 150 euros net
Indemnité du second adjoint : la fonction publique	4,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de soit 150 euros net
Indemnité du troisième adjoint : la fonction publique	4,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de soit 150 euros net

Les délégations suivantes ont été accordées par M. le Maire aux adjoints :

- Franck JUILLAGUET, 1^{er} adjoint : Programmation et suivi des travaux de voirie - Suivi des travaux concernant le bourg de Mauriac - Adduction d'eau potable du Bourg de Mauriac – Délégué communautaire ;
- Fabrice MONTHEIL, 2nd adjoint : Responsabilité de l'agent technique - Adduction d'eau potable du Bourg de Saint Laurent ;
- Gilbert VAISSIERE, 3^{ème} adjoint : Suivi des travaux concernant le bourg de Saint Laurent - Suivi du fonctionnement de la station d'épuration – Organisation du transport scolaire

9. Mise en place des commissions communales

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve les désignations suivantes :

Commission agriculture et chemins ruraux

Membres : CONTASTIN Arnaud, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, JUILLAGUET Franck, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel

Commission eau et assainissement

Membres : CONTASTIN Patrick, JUILLAGUET Franck, MONTHEIL Fabrice, VAISSIERE Gilbert

Commission tourisme, culture & chemins de randonnée

Membres : BESOMBES Geneviève à la culture, MALAVAL Régine au tourisme, PALMIER Nathalie aux chemins de randonnée

Commission attribution de logements

Membres : BERTRAND Alexandra, IZARD Nadine

Commission communication

Membres : BERTRAND Alexandra, BESOMBES Geneviève, CONTASTIN Patrick, IZARD Nadine, MALAVAL Régine, PALMIER Nathalie, VAISSIERE Gilbert, VIDAL Samuel

Commission d'ouverture des plis

Membres : CONTASTIN Patrick, JUILLAGUET Franck, MALAVAL Régine, MONTHEIL Fabrice, VAISSIERE Gilbert

10. Désignation du responsable de la salle des fêtes de Saint-Laurent

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation suivante :

Responsable de la salle des fêtes de St-Laurent :

- MONTHEIL Fabrice

Il est précisé que le règlement intérieur ainsi que les tarifs et modalités de location restent inchangés.

10. Désignation du responsable de la salle des fêtes de Mauriac

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation suivante :

Responsable de la salle des fêtes de Mauriac :

- IZARD Nadine

Il est précisé que le règlement intérieur ainsi que les tarifs et modalités de location restent inchangés.

11. Questions diverses

§ Site internet : Une réunion va avoir lieu afin de présenter le site qui vient d'être achevé et de rappeler les missions du PETR (Pôle d'équilibre Territorial et Rural) du Lézou.

§ Finition travaux cœur de village : travaux finalisés dans quelques mois et réception du chantier.

§ Demande signalisation eau potable : 2 panneaux vont être apposés pour signaler les points d'eau potable à St-Laurent et Mauriac.

§ Garde-corps escalier terrain de pétanque et lavoir : l'entreprise Calmels va effectuer les travaux.

§ Dépose de gravillons : l'entreprise Sévigné a contacté la mairie pour obtenir un lieu où déposer des gravillons afin d'effectuer les travaux de voirie entre St-Laurent et la RD911.

§ Installation des plaques de rues : l'installation est prévue courant mois de septembre

§ Fêtes locales : Les fêtes de Mauriac et St-Laurent sont suspendues pour le moment en raison des restrictions et impératifs à respecter à la suite de la crise sanitaire.

§ Arrosage plantes Mauriac : Un robinet va être mis en place près de l'église pour faciliter l'arrosage des plantes.